

**Le présent code de vie est accompagné d'une liste de gestes réparateurs et d'une liste de sanctions possibles. L'attribution sera faite en fonction de la gravité et de la fréquence des manquements. Ils sont inscrits à titre indicatif seulement.**

### Listes de gestes réparateurs

- ⇒ Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- ⇒ J'aide à soigner celle ou celui que j'ai blessée ou blessé.
- ⇒ Je fais une surprise agréable à celle ou à celui à qui j'ai fait de la peine (écrire une lettre, l'accompagner à la récréation, etc).
- ⇒ Je cesse de rouspéter et je m'engage à trouver un élément positif dans la journée.
- ⇒ Je ramasse les objets que j'ai laissés traîner.
- ⇒ J'utilise la récréation pour ramasser des papiers.
- ⇒ J'essuie mes dégâts.
- ⇒ Je ramasse les petits objets sur le plancher.
- ⇒ Je répare ce que j'ai endommagé.
- ⇒ Je suis responsable de monter les chaises sur les pupitres.
- ⇒ Je nettoie le pupitre que j'ai sali.
- ⇒ J'efface les graffitis que j'ai écrits.
- ⇒ Je replace les objets que j'ai déplacés.
- ⇒ Je travaille pour l'école en compensation du livre ou de l'objet que je ne peux pas rembourser (en aidant la secrétaire, le concierge, la responsable de la bibliothèque, etc.)
- ⇒ Je donne de mon temps pour réparer mon erreur.

### Liste de sanctions

- ⇒ Les objets non permis à l'école sont confisqués sur le champ.
- ⇒ Je perds l'accès à la cour d'école pour un certain temps.
- ⇒ Je circule en présence d'un ou d'une adulte.
- ⇒ Je peux être retiré pour une période.
- ⇒ Je peux perdre un privilège.
- ⇒ Certaines sorties peuvent m'être retirées.
- ⇒ Je suis suspendu à l'interne.
- ⇒ Je suis suspendu à l'externe et mes parents doivent se présenter à l'école au moment demandé et rencontrer la direction afin que je puisse réintégrer ma classe.